



B1100-Direction des affaires culturelles-

## DECISION DU MAIRE N° d.2024.146

### 17ème Salon du livre d'histoire de Versailles "Histoire de Lire". Création de tarifs de droit de réservation et de droit d'accès du salon du livre d'histoire de Versailles.

#### LE MAIRE DE LA VILLE DE VERSAILLES

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2122-22 alinéa 2° ;

Vu la délibération n° D.2020.05.18 du Conseil municipal de Versailles du 27 mai 2020 accordant au Maire les délégations prévues à cet article ;

Vu l'arrêté du Maire A2023.234 du 3 février 2023 (5° actualisation) donnant délégation de fonctions et de signatures aux élus pour la mandature 2020-2026 ;

Vu les statuts de l'association « Histoire de lire » ;

Vu la convention de mandat de gestion pour la billetterie entre la ville de Versailles et l'association « Histoire de lire » inscrite dans le marché public de la Ville n° JPL 21-2,5 ;

Vu le budget de l'exercice en cours pour les imputations suivantes : Vu le budget de l'exercice en cours pour les imputations suivantes : chapitre 933 « culture » ; article 93311 « Activités artistiques, actions et manifestations culturelles » ; nature 7062 « redevances et droits des services à caractère culturel » ; programme « EVENTLIRE » ; service B1100 « Direction des Affaires Culturelles ».

• Les 23 et 24 novembre 2024, la Ville de Versailles co-organise le 17<sup>ème</sup> Salon du Livre d'Histoire de Versailles « Histoire de Lire » avec le Conseil départementale des Yvelines, la préfecture des Yvelines et la CCI des Yvelines.

Ayant pour objectif premier de promouvoir des œuvres de grande qualité historique, accessibles à un large public, le Salon du Livre d'Histoire de Versailles - Histoire de Lire est ouvert aux différentes formes d'expression écrite. Historiens reconnus et jeunes talents prometteurs ayant publié un ouvrage dans l'année y rencontrent les publics de tout âge.

Cet événement majeur de la vie culturelle versaillaise se déroule en partie dans l'hôtel de Ville et est mis en œuvre par la Direction des Affaires culturelles. Pour ce faire, elle s'appuie notamment sur la participation de plusieurs libraires de la ville qui assurent, ensemble, la gestion des ouvrages sélectionnés et leur vente au public. Ils sont représentés par la librairie Gibert Joseph.

• Pour l'édition 2024 du salon du livre d'histoire de Versailles « Histoire de Lire », la ville de Versailles souhaite la mise en place d'une billetterie en ligne et physique.

La gestion de la billetterie de ce salon, sur internet, est confiée à l'association « Histoire de lire », via un mandat de gestion validé par la trésorerie de Versailles, pour mettre en œuvre :

- Une billetterie en ligne, via laquelle les billets sont vendus au tarif de :
  - o 2 € TTC pour le billet journée,
  - o 3 € TTC pour le billet week-end.
- Une billetterie sur place, via laquelle les billets sont vendus au tarif de :
  - o 3 € TTC pour le billet journée.

Pour les moins de 18 ans, l'entrée est gratuite.

La Ville ne procédera à aucun remboursement sauf en cas d'annulation de l'évènement.

#### DECIDE :

- 1) de fixer le tarif de droit de réservation et d'accès, pour les achats de billets via internet, à :
  - 2 € TTC pour le billet journée,
  - 3 € TTC pour le billet week-end.
- 2) de fixer le tarif de droit d'accès, pour les achats de billets sur place, à :
  - 3 € TTC pour le billet journée.

3) d'accorder une gratuité d'accès aux personnes de moins de 18 ans.

*Cet acte est affiché le jour du retour du contrôle de légalité et est susceptible d'être déféré devant le tribunal administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de cette date.*